

Résiliation contrat téléphonie mobile

Par **Sycupe59**, le **22/02/2014** à **10:10**

Bonjour à tous,

Je me retourne vers votre forum aujourd'hui car je ne sais plus quoi faire...

En effet, il y a deux an et demi, ma concubine décide de s'engager pendant deux ans, chez NRJ mobile. Elle signe son contrat au CIC, banque qui vend aujourd'hui des forfaits téléphonique.

Durant cette période d'engagement, la mère de ma concubine paye le forfait de ma concubine au travers d'un RIB afin de l'aider financièrement.

24 mois plus tard, la mère de ma concubine téléphone à son banquier et demande à son banquier de réengager ma concubine pour 24 mois supplémentaire, avec un forfait plus avantageux.

Sa mère reçoit le contrat de réengagement, et signe le contrat.

=> Ma concubine est réengagée pendant 24 mois supplémentaire, jusque juin 2015.

[s]Le problème qui se pose est le suivant:[/s]

- Ma concubine est titulaire du contrat.
- C'est sa mère qui signe le contrat de réengagement sans lui en parler.

Quels sont nos droits pour casser le contrat sachant que c'est sa mère qui a signé le contrat de réengagement, qui paye son forfait, mais qui n'est pas titulaire de la ligne?

De plus, avec le réengagement, NRJ n'a pas proposé de nouveau mobile, malgré un réengagement de 24 mois.

En espérant que vous ayez compris mon message...

Je vous remercie d'avance de m'aider.

Cordialement